



CGT SPIP 68

## **DECLARATION LIMINAIRE**

*Comité technique du Haut-Rhin, le 16/12/2016*

L'année 2016 aura été particulièrement combative pour la Filière Insertion et Probation, mais elle s'achève sur un goût amer auquel l'administration nous a malheureusement habitués.

Amertume tout d'abord, au sujet du mouvement de toute une filière qui s'est mobilisée de façon historique - 6 mois durant - pour faire entendre son droit à une reconnaissance statutaire et indemnitaire. Cette mobilisation s'est achevée en juillet 2016 par la signature d'un relevé de conclusions, suite auquel des négociations concrètes devaient débiter en septembre. Une fois n'est pas coutume, l'Administration ne tient pas ses engagements. Ce n'est que le 18/11/2016 que l'intersyndicale a été reçue par le cabinet du ministre après plusieurs interpellations des syndicats et boycott de CT.

**Ce mépris des personnels est insupportable et inadmissible. A quand l'ouverture officielle des négociations ? Que faut-il pour que notre Ministère de tutelle entende la légitimité de nos revendications. Et surtout, quelle confiance peut-on accorder à un Ministère qui ne tient pas ses engagements et joue la montre pour éviter de les mettre en application ?**

Amertume ensuite au regard des atteintes à la liberté d'expression et aux libertés syndicales, que représentent la procédure disciplinaire et les sanctions demandées à l'encontre de notre collègue, Mylène PALISSE. Rappelons que Mylène s'est exprimée à titre syndical. Son témoignage a pour vocation de tirer la sonnette d'alarme sur les risques de stigmatisation et de détournement des missions de service public des Personnels d'Insertion et de Probation et d'ouvrir un débat sain et nécessaire.

**Les pressions exercées à tous les niveaux pour empêcher tout questionnement sont totalement scandaleuses, surtout dans une profession si facilement sujette aux vellétés d'instrumentalisation. Il s'agit là de défendre notre identité professionnelle et de garantir à nos publics un cadre sécurisé indispensable à l'établissement d'une relation positive et au changement.**

**Nous réaffirmons que la procédure disciplinaire que subit notre collègue est indigne d'un Etat de droit et représente un atteinte insupportable aux principe fondamentaux qui sont le socle de notre démocratie.**

**Nous soutenons à nouveau et autant qu'il sera nécessaire que la réinsertion représente l'enjeu majeur, si l'on prétend vouloir mettre un terme à une dynamique délinquante. Cet objectif est incontournable et constitue un préalable à toute lutte contre la récidive.**

**L'Administration Pénitentiaire et le Ministère de la Justice se doivent de reconnaître la qualité de travail des forces vives de la Filière Insertion et Probation. Ils se doivent de traduire en actes les engagements qu'ils prennent à l'égard de notre filière. Enfin, nous appelons l'autorité administrative à la raison et lui demandons de relaxer Mylène PALISSE.**

*A Colmar, le 16/12/2016  
La CGT SPIP 68*